

Où jeter vos déchets ménagers ?

- * Les conteneurs sont uniquement réservés aux ordures ménagères.
- * Les ordures ménagères doivent impérativement être enfermées dans des sacs poubelles
- * Les résidus de combustion comme les cendres de bois peuvent être déposés dans les conteneurs à 2 conditions : que les cendres soient froides et qu'elles soient enfermées dans des sacs poubelles.
- * Il est interdit de déposer dans ces conteneurs : encombrants, branchages, déchets verts à évacuer vers la [déchetterie de Cadours](#).

Durant l'été 2012, l'entreprise CITEC a effectué le lavage de tous les conteneurs du canton. Sur notre commune, c'est plus de 90 conteneurs qui ont été désinfectés. [Pour en savoir plus](#)

	EMPLACEMENT	TYPE DE CONTENEURS
	Village	Verre Papier Plastique Ordures ménagères
	Route de Menville	Verre Papier Plastique Ordures ménagères
	Route de Saint Pé niveau En Bigourdas	Papier Plastique Ordures ménagères

	<p>Route de Saint Pé au croisement Route de Thil</p>	<p>Verre Papier Plastiques Ordures ménagères</p>
	<p>Larmont</p>	<p>Verre Papier Plastique Ordures ménagères</p>

Un peu de civisme !



A l'heure où nous parlons de tri sélectif des déchets, et malgré les efforts fournis par les collectivités en matière de collecte, nous pouvons nous apercevoir que certains usagers s'acharnent à garnir les conteneurs de toute sorte de matériaux allant des cartons, plastiques, verres et autres...



Nous vous rappelons qu'il existe au sein de notre village des conteneurs exclusivement destinés aux verres, aux papiers, et plastiques. Ces derniers sont entreposés au **village, Larmont, Route de Menville et Route de Saint Pé** (voir tableau ci-dessus).

Par ailleurs en ce qui concerne les matériaux plus volumineux, des bennes sont mises à votre disposition à la **déchetterie de Cadours**.

Merci de respecter votre village.